**Chapitre II : les financements et placements à court terme.**

Sous la pression de la concurrence et de la déréglementation, les banques ont cherché à mieux répondre aux besoins des entreprises ; on assiste ainsi à un recul des financements à court terme traditionnels et à un développement des crédits à court terme globaux.

1. **Les financements.**
   1. **Le financement hors du circuit bancaire.**

* **Les crédits interentreprises** : c’est un crédit que les entreprises fournisseurs accordent aux entreprises clientes et qui est lié à la livraison d’un bien ou d’un service. Il est une alternative au paiement comptant. C’est un délai de paiement que les entreprises s’accordent mutuellement. Les effets de commerce sont les supports les plus fréquents du crédit interentreprises.
* **Les obligations cautionnées** : elles permettent de régler la TVA ou les droits de douanes avec un certain retard (4 moins maximum pour la TVA). Comparables à des effets, leur montant comprend le principal et les intérêts dus. Le débiteur doit obtenir la caution d’une banque ou d’une société de caution mutuelle.
* **L’affacturage** : c’est une opération par laquelle une société spécialisée (factor) se charge de l’encaissement des créances d’une entreprise. Cette prestation s’accompagne d’une cession des créances à la société d’affacturage qui en verse immédiatement le montant à l’entreprise et garantit l’entreprise contre le risque de non recouvrement. L’entreprise qui cède ainsi ses créances bénéficié contre le paiement de diverses commissions, d’un crédit de mobilisation de son actif commercial et ne supporte pas le coût organisationnel de la gestion des créances (coûts de recouvrement et d’impayés).
* **Les billets de trésorerie et bons à moyen terme négociables :** ce sont des titres de créances émis par une entreprise pour financer ses besoins de trésorerie. Ces titres doivent être domiciliés dans un établissement de crédit. Leur durée variée entre 1 jour à 1 an. Seules les grandes entreprises peuvent utiliser ce moyen de financement.
  1. **Le financement par le circuit bancaire.**
* **Crédits de trésorerie** : les crédits de trésorerie sont des prêts non affectés. Cela signifié que le bénéficiaire peut disposer du crédit et l’utiliser comme il le souhaite sans avoir aucune justification à donner à la banque.
* **Financement des stocks et des en cours de production** : une partie seulement des stocks peut être financé par un crédit à court terme. L’entreprise doit financer le surplus par le surplus de fonds de roulement.
* **Financement des créances clients par mobilisation des créances commerciales** : à travers **« l’escompte »** ; c’est l’opération par laquelle l’entreprise cède un effet de commerce avant son échéance à sa banque.
* **Le découvert** : on appel découvert le solde débiteur d’un compte bancaire. En général, le banquier fixe un plafond du montant et du nombre de jours du découvert en fonction d’un certain nombre de critères (taille et chiffre d’affaires de l’entreprise, situation financière, garanties, …)
* **Les crédits SPOT** : il s’agit de crédits de courte durée (moins de 3 mois).

1. **Les placements à court terme.**
   1. **Les placements bancaires.**

* **Dépôts à terme** : il consiste en un dépôt de fonds sur un compte spécial, pour une durée d’au moins un mois.
* **Bons de caisse** : ce sont des titres négociables représentatifs d’une créance à court ou à moyen terme. Ils sont à ordre ou au porteur. Ils sont généralement émis par les banques.
  1. **Les placements sur le marché financier.**
* **Les valeurs mobilières de placement** : ce sont des titres négociables et cotés en bourse.
* **Les placements par l’intermédiaire des OPCVM** : les organismes de placement en valeurs mobilières sont les SICAV (sociétés d’investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement), ils sont chargés de la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.
* **Les titres de créances négociables (TCN)** : on distingue ; les bons de trésor négociables, les billets de trésorerie et les certificats de dépôts.
  1. **Les placements auprès d’une autre entreprise.**
* Escompte fournisseur.
* Avance en compte courant à une entreprise.
  1. **Placements en devises.**

Ils sont souvent utilisés pour se prémunir contre les risques de change. Ils se font sous forme de blocage de devises ou encore sous forme d’obligations en monnaie étrangères.